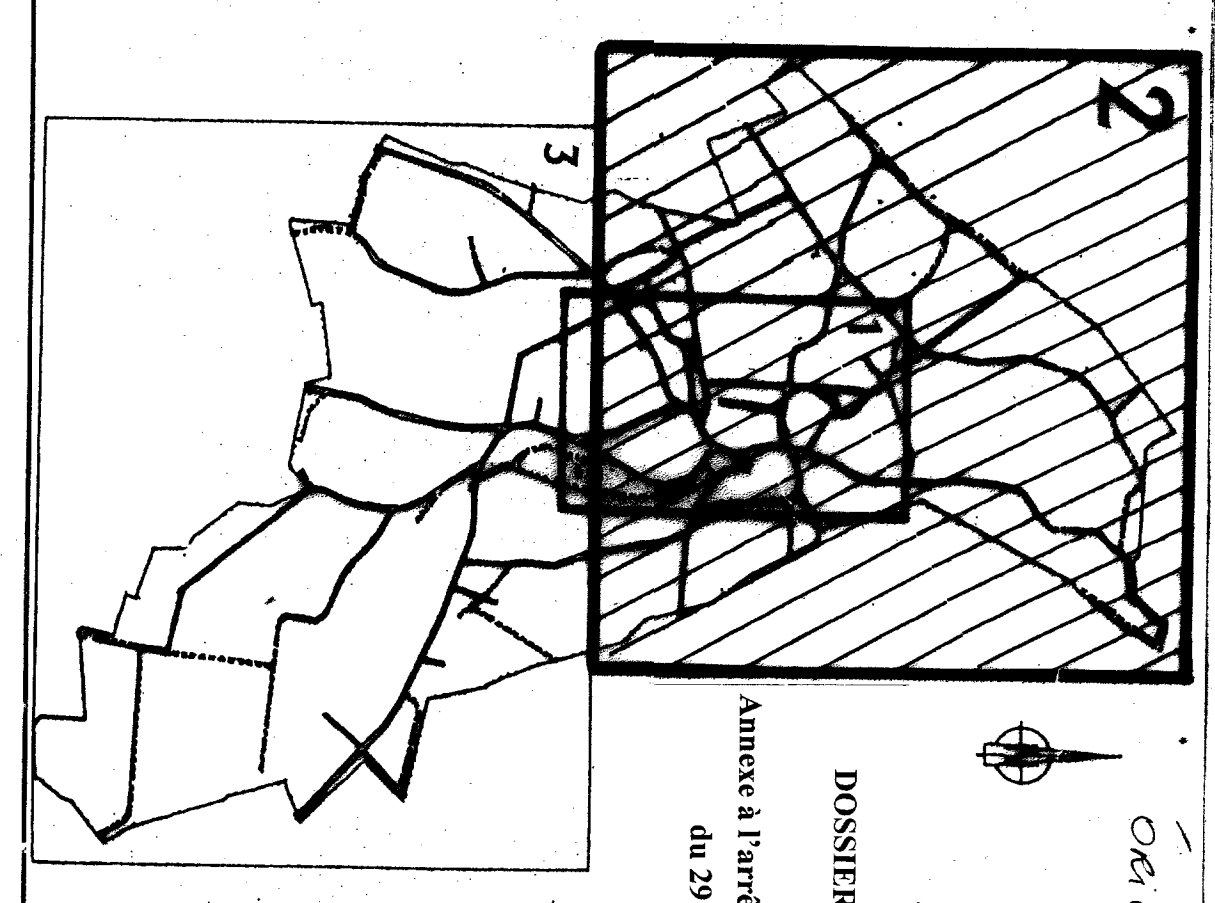


Annexe à l'arrêté du SGAR n° 144 du 29 juin 2004



Commune de VILLEBOIS-LAVALLETTE

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
Z. P. A. U. P. DE VILLEBOIS-LAVALLETTE

PLAN GRAPHIQUE N° 2
PLAN RÈGLEMENTAIRE DE LA PARTIE « NORD »

ÉCHELLE : 1/2500
Date : Juin 1998
Modif. : 02.11.98
26.07.99
02.10.01
Approuvé C. M. du 01.05.2004

- LEGENDE -

- 1 - DELIMITATION DES SECTEURS
- 2 - ESPACES PROTÉGÉS AU TITRE DE LA LEGISLATION DES MONUMENTS HISTORIQUES
- 3 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL EXCEPTIONNEL (Catégorie 1 du règlement d'application à conserver impérativement - inextinguible ENTIER, PARTIE DÉPENDANTE ET CLOTURÉS)
- 4 - PATRIMOINE ARCHITECTURAL INTÉRESSANT (Catégorie 2 du règlement)
- 5 - PATRIMOINE CONSTITUÉ DE L'ENSEMBLE URBAIN, CONSTITUANT UN FRONT MONOCÈNE OU ARCHITECTURE D'ACCOMPAGNEMENT (Catégorie 3 du règlement)
- 6 - ÉLÉMENTS DE CLOTURE INTÉRESSANTS
- 7 - DÉTAILS ARCHITECTURAUX REMARQUABLES
- 8 - FAÇADES PIÈRE DE TAILLE
- 9 - ESPACES NON AÉRIENNIÉS
- 10 - HAUTEURS À PROTÉGER OU À CRÉER AU TITRE DE LA Z.P.A.U.P. HAIES STRUCTURANTES
- 11 - ESPACES ROUES À PROTÉGER AU TITRE DE LA Z.P.A.U.P.
- 12 - ESPACES URBAINS À PROTÉGER AU TITRE DE LA Z.P.A.U.P.
- 13 - FAÇADES DE VUS

